



Dossier de consultation 1

Intitulé :

Travaux d'entretien de gestion des habitats et entretien de sentier (51)

Maîtrise d'ouvrage :

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
Contact : responsable projet
Antenne de Châlons en Champagne
Tel : 03 26 69 12 39 – Mél : jwendling@cen-champagne-ardenne.org

Date limite de réception des devis :

29-08-2019

Réf. Action : 20-RAD_51REU

Cahier des charges pour consultation

Référence interne :	20-RAD_51REU
Intitulé et typologie du site	Réserve Naturelle du Marais de Reuves : Travaux d'entretien de gestion des habitats et entretien de sentier – 2020
Localisation du site	Département : 51 Commune : Reuves Réserve Naturelle du marais de Reuves
Interlocuteurs	Jessica WENDLING, chargée de projets
Cartes	2 cartes dans le document (localisation du site et secteur d'intervention)
Annexes	Non
Date réalisation document	29/08/2019



Siège administratif
9, rue Gustave Eiffel
10430 ROSIERES-PRES-TROYES
Tél. : 03-25-80-50-50 - Fax : 03-25-80-50-51
E-mail : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

Antenne départementale de la Marne
30, Chaussée du Port
51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03-26-69-12-39
E-mail : jwendling@cen-champagne-ardenne.org

1.	Contexte de l'opération.....	2
2.	Consistance générale des travaux, calendrier prévisionnel et périodes des travaux	4
a.	Conditions de mise en œuvre.....	5
b.	Suivi du chantier et prescriptions techniques.....	9
c.	Informations complémentaires.....	9
3.	Candidature	10
a.	Principaux critères de sélection	10
b.	Réponse à l'Offre.....	10
c.	Modalités d'envoi des offres.....	10
4.	Tableau récapitulatif des travaux à réaliser	11

1. Contexte de l'opération

Les Marais de Saint-Gond constituent un type de milieu très raréfié. En effet, de telles tourbières alcalines plates comptent parmi les milieux biologiques qui ont le plus régressé dans la région du fait de leur exploitation ou de leurs modifications (assèchement, drainage, mise en culture...).

L'intérêt écologique de la réserve naturelle régionale est reconnu puisqu'il est inclus au sein de divers périmètres : ZNIEFF « Marais de Saint-Gond », ZICO, Site Natura 2000 « Marais de Saint-Gond », Zone humide prioritaire du SDAGE Seine-Normandie.

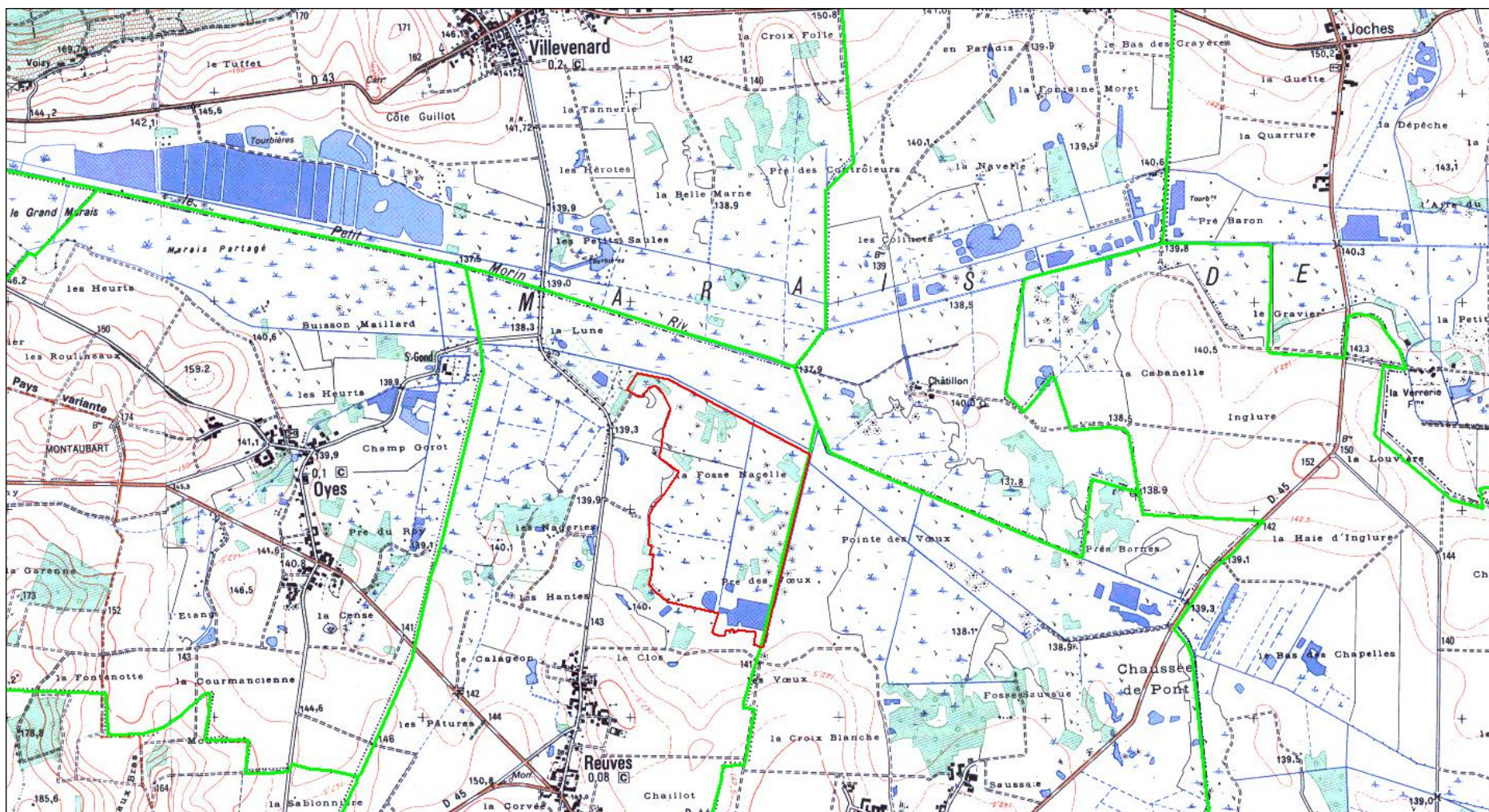
Le Conservatoire s'efforce sur les Marais de Saint-Gond de préserver ce patrimoine naturel remarquable en lien avec les autres acteurs locaux et dans le cadre de stratégies de sauvegarde (Natura 2000, Life Tourbières, RNR...).

Le Conservatoire est gestionnaire de la réserve naturelle régionale, propriété de la commune de Reuves. **Ainsi le conservatoire devient la structure gestionnaire pour la restauration, l'entretien écologique et la valorisation de cette zone humide remarquable.**

Les projets de travaux ont pour objectifs de restaurer le marais et d'améliorer la qualité écologique du site (habitats et espèces floristiques et faunistiques).

Les travaux compris dans ce cahier des charges sont définis sur l'année 2020 et ils consistent **en un entretien par débroussaillage des rejets ligneux et un entretien du sentier pédagogique.**

Ce présent cahier des charges, en complément des cartes de travaux, énumère les clauses particulières (date, années d'intervention...) à respecter pour mettre en œuvre les travaux dans les meilleures conditions et pour répondre aux objectifs attendus du propriétaire, des gestionnaires et des prescriptions du document d'objectifs du site.



Carte 1 Localisation de la Réserve naturelle du marais de Reuves


2. Consistance générale des travaux, calendrier prévisionnel et périodes des travaux

Les travaux à réaliser (détaillés dans la partie 2):

Secteurs	Opérations	Surface (ha)	Réalisation	2020
LOT 1	Débroussaillage des rejets ligneux de deux sécherons	0,14 ha +0,2ha = 0,34ha	Août – mi-septembre	x
LOT 2	Débroussaillage des rejets ligneux parc nord	≈ 1,4ha	Août – mi-septembre	x
LOT 3	Entretien du sentier de découverte-2020	1970ml x2 = 3940 ml	2 passages : - Avril-mai - Juin-juillet	x

a. Conditions de mise en œuvre

La **carte n°2** localise les secteurs de travaux.

LOT 1 DEBROUSSAILLAGE DES REJETS LIGNEUX DE DEUX SECHERONS	
Objet des travaux : Améliorer l'état de conservation des habitats et favoriser les espèces inféodées.	Surface totale ≈ 0,34 ha ≈ 0,14 ha + 0,20 ha
Année (s) d'intervention	2020
Période d'intervention	Août- mi-septembre
Clauses techniques : <ul style="list-style-type: none">– Cette action consiste à supprimer à l'aide de débroussailleuses les rejets ligneux.– Les rémanents seront mis en tas sur des zones définies par le CENCA (lors du lancement des travaux). Ces zones se situeront sur des secteurs à moindre sensibilité écologique. Si les rémanents sont brûlés, le candidat devra respecter les conditions de l'AP d'autorisation des feux de plein air.– Il est fortement recommandé au prestataire de proposer une option valorisation.– Ne pas utiliser de produits phytocides, phytosanitaires...;– Ne pas couper l'Oeillet superbe.– Pas de travail du sol.– Tous les débris trouvés sur les secteurs d'intervention devront être ramassés et exportés du site.– Toute dégradation doit être réparée en fin de chantier.– Le matériel doit être nettoyé avant et après intervention afin d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes.– Attention, cette action dépendra des autorisations de financement de 2020.– La sécurisation du chantier est à la charge du prestataire, il prendra les précautions réglementaires pour la mise en sécurité. Le prestataire interdira au besoin l'accès au chantier.– Une durée estimative des travaux sera à indiquer dans le devis.	
	
Photo 1 Oeillet superbe	

LOT 2 DEBROUSSAILLAGE DES REJETS LIGNEUX PARC NORD	
<p><u>Objet des travaux :</u> Ce débroussaillage des rejets ligneux et arbustes est réalisé dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none">- de maintenir la surface du milieu ouvert,- de conserver les conditions édaphiques et les conditions de développement de la végétation du marais et des espèces patrimoniales.	<p><u>Surface totale</u> 1,4 ha</p>
<p>Année (s) d'intervention</p>	2020
<p>Période d'intervention</p>	Août à mi-septembre
<p><u>Clauses techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Cette action consiste à supprimer à l'aide de débroussailleuses les rejets ligneux.– Les rémanents seront mis en tas sur des zones définies par le CENCA (lors du lancement des travaux). Ces zones se situeront sur des secteurs à moindre sensibilité écologique. Si les rémanents sont brûlés, le candidat devra respecter les conditions de l'AP d'autorisation des feux de plein air.– Il est fortement recommandé au prestataire de proposer une option valorisation.– Ne pas utiliser de produits phytocides, phytosanitaires...;– Ne pas couper l'Œillet superbe.– Pas de travail du sol.– Tous les débris trouvés sur les secteurs d'intervention devront être ramassés et exportés du site.– Toute dégradation doit être réparée en fin de chantier.– Le matériel doit être nettoyé avant et après intervention afin d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes.– Attention, cette action dépendra des autorisations de financement de 2020.– La sécurisation du chantier est à la charge du prestataire, il prendra les précautions réglementaires pour la mise en sécurité. Le prestataire interdira au besoin l'accès au chantier.– Une durée estimative des travaux sera à indiquer dans le devis.	

LOT 3 ENTRETIEN DU SENTIER DE DECOUVERTE - 2020

Objet des travaux :

Permettre de découvrir et de traverser un lieu de promenade agréable dans des milieux caractéristiques du marais de Reuves (cariçaie, cladiaie, roselière, prairies ...).

Linéaire

Entretien d'un sentier de
1970ml x2 = 3940 ml

10 bornes

Année (s) d'intervention

2020

Période d'intervention

2 passages :

- Avril-mai
- Juin-juillet

Clauses techniques :

- L'intervention prévoit :

- Débroussaillage/ abattage des arbustes et arbres entravant le passage et la sécurité des personnes,
- Taille des arbustes et ronces sur l'ensemble du linéaire du sentier pour faciliter le passage;
- Tonte mulching de la végétation herbacée pour délimiter le chemin et limiter le développement des rejets ;
- Nettoyage du « Sentiers-déroulants » dans les dépressions humides encore en bon état et remplacement des sentiers déroulants dégradés (~50 mètres linaires),
- Entretien autour des bornes (10 bornes) : débroussaillage.

- Ne pas utiliser de produits phytocides, phytosanitaires...;

- Tous les débris trouvés sur les secteurs d'intervention devront être ramassés et exportés du site ;

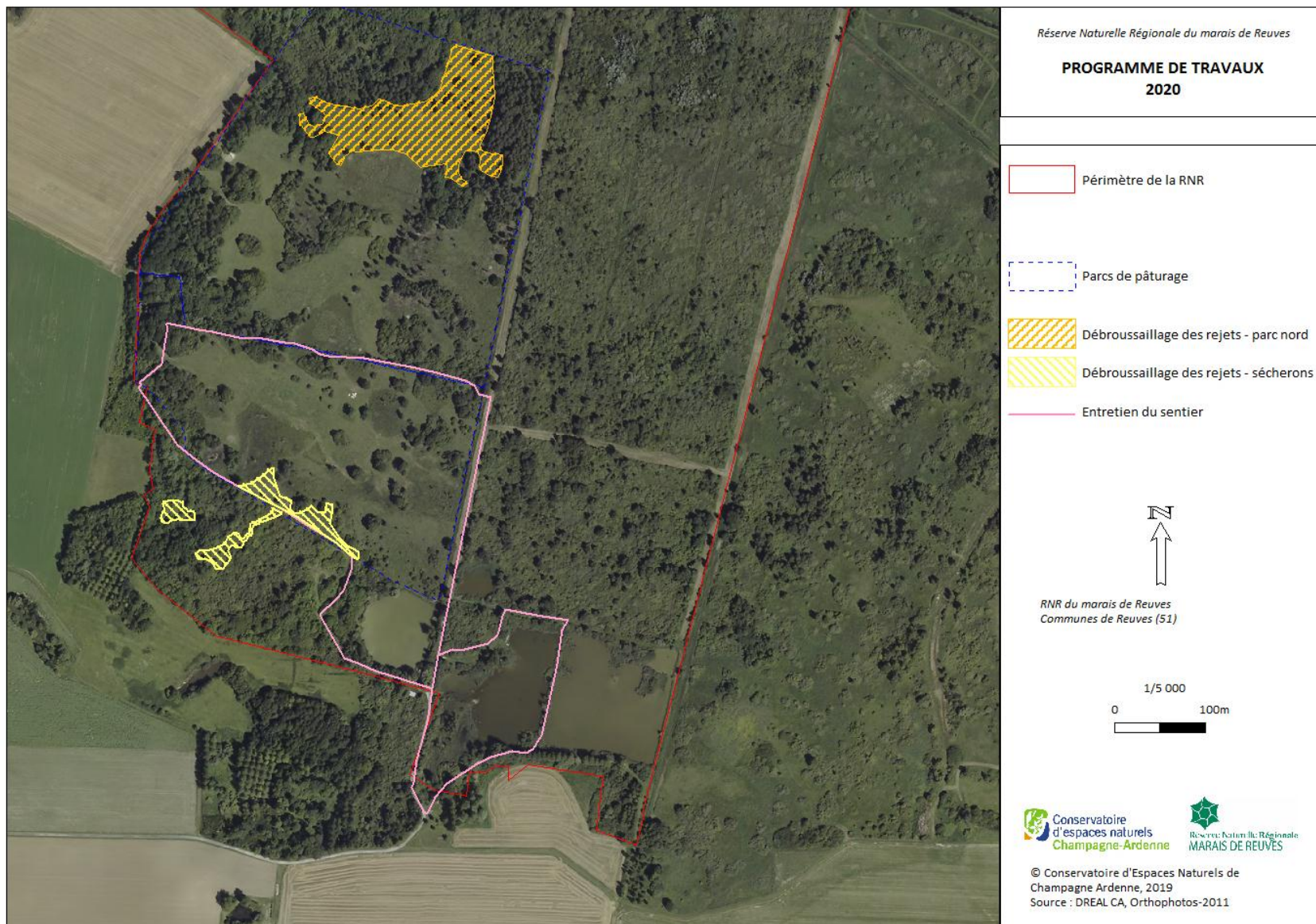
- Toute dégradation doit être réparée en fin de chantier.

- deux passages à programmer :

- Premier passage avant l'ouverture du sentier : avril/mai
- Deuxième passage : juin/juillet,

- Sauf pour l'abattage d'arbre/arbuste le nombre de passage dépendra des aléas climatiques.

Attention, cette action dépendra des autorisations de financement de 2020.



Carte 2 Programme de travaux d'entretien - 2020

b. Suivi du chantier et prescriptions techniques

Une visite de lancement de chantier sera réalisée pour rappeler les consignes. Un balisage pourra être réalisé par le Conservatoire pour compléter les informations cartographiques fournies au prestataire. Des visites régulières seront réalisées lors des travaux en phase chantier afin de constater l'état d'avancement du chantier, vérifier la conformité de ceux-ci avec le cahier des charges, et repréciser les consignes et les secteurs d'intervention en tant que de besoin, et enfin de réceptionner le chantier.

Le prestataire prendra des **précautions réglementaires pour sécuriser le chantier** pendant la durée des travaux et en **interdira au besoin son accès**. Si des dégâts sont constatés, ils seront restaurés par le prestataire à ses frais et sans délais.

Le prestataire proposera un **itinéraire de valorisation** des produits de coupes.

c. Informations complémentaires

Les cartes, schémas et documents apportent des renseignements de localisation des prestations. Cependant, ces éléments graphiques ne doivent être considérés que comme des guides qui ne sauraient être appliqués sans discernement. La **prise en compte des réalités naturelles est primordiale** pour la bonne estimation financière et la bonne réalisation des prestations envisagées.

Le Conservatoire reste à la disposition des prestataires consultés pour tout renseignement ou informations complémentaires (cf. contact en page de couverture du dossier).

Il est bien rappelé que cette sollicitation ne constitue en aucun cas un engagement du Conservatoire d'engager ces différents travaux, leur mise en œuvre étant dépendante de l'obtention de subventions publiques.

3. Candidature

a. Principaux critères de sélection

Le Conservatoire examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du prestataire en se concentrant sur les points suivants :

- L'expérience du prestataire pour ce genre de travaux
- Les moyens mis en œuvre pour le travail proposé
- Le coût de la prestation

b. Réponse à l'Offre

L'Offre devra comporter :

- Le présent cahier des charges signé et le tableau récapitulatif coché.
- La proposition financière détaillée mentionnant les références des opérations et le nom du site.

c. Modalités d'envoi des offres

Les offres devront parvenir par courrier électronique ou postal, au Conservatoire au plus tard le 29/08/2019 :

Adresse postale :

Conservatoire d'espaces naturel de Champagne-Ardenne
A l'attention de Jessica WENDLING
30 Chaussée du Port CS 50 423
51035 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
jwendling@cen-champagne-ardenne.org

4. Tableau récapitulatif des travaux à réaliser

Secteurs	Opérations	Surface (ha)	Réalisation	A cocher par le prestataire
LOT 1	Débroussaillage des rejets ligneux de deux sécherons	0,14 ha	Août – mi-septembre	<input type="checkbox"/>
LOT 2	Débroussaillage des rejets ligneux parc nord	≈ 1,4ha + 0,20 ha	Août – mi-septembre	<input type="checkbox"/>
LOT 3	Entretien du sentier de découverte- 2020	1970ml x2 = 3940 ml	2 passages : - Avril-mai - Juin-juillet	<input type="checkbox"/>

Je déclare avoir pris connaissance de la nature et des conditions relatives aux travaux de la RNR du marais de Reuves situé à Reuves pour la période

NOM Prénom
Signature